

**Parcours de la citoyenneté,
du civisme et de l'esprit de défense :**
Vivre la France dans la République

Rapport à M. le Président de la République

par

M. Patrick Beaudouin

Député-maire de Saint-Mandé

Membre de la Commission de la Défense nationale
et des forces armées de l'Assemblée nationale

25 août 2010

SOMMAIRE

■ Avant-propos	p. 3
■ Parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense : vivre la France dans la République	p. 7
I. Une initiation obligatoire tout au long du parcours scolaire	p. 9
1. Le contenu de l'enseignement du civisme, de la citoyenneté et de l'esprit de défense	p. 9
2. Les acteurs	p.10
3. Les étapes du parcours obligatoires	p.11
3.1 La Journée de la République	
3.2 Le recensement	
3.3 La Journée de la Défense et de la Citoyenneté	
3.3.1 <i>La Journée de la Défense</i>	
3.3.2 <i>La Journée du Civisme</i>	p.18
4. Encourager le volontariat dès le plus jeune âge	p.19
5. L'apprentissage de la résilience	p.20
6. Les sanctions du parcours obligatoires	p.21
6.1 Le passeport ou portefeuille civique	
6.2 Le certificat de recensement	
6.3 La Journée de la Défense et de la Citoyenneté	
6.4 Le permis de conduire, récompense du parcours obligatoire de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense	
II. Une sensibilisation nécessaire et permanente	p.23
1. La résilience, un impératif tout au long de la formation professionnelle et tout au long de la vie	p.23
2. Enrichir l'enseignement supérieur général technique et professionnel pour mieux maîtriser la résilience	p.24
3. Création d'une Journée d'Information collective sur la santé publique et le système solidaire	p.26
III. Le parcours volontaire : un engagement continu au service de la Nation	p.28
IV. Mobiliser et rassembler les moyens de l'Etat pour créer le parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense	p.30
1. Le Haut Comité de la cohésion nationale	p.32
2. La Nouvelle Réserve Citoyenne	p.32
3. Mobiliser la politique culturelle et patrimoniale du pays	p.35
3.1 Utiliser le territoire national et sa cohérence	
3.2 Faciliter le lien mémoire-histoire	
3.2.1 <i>La mémoire territoriale</i>	
3.2.2 <i>La mémoire familiale</i>	
4. La Cité de la Citoyenneté, du Civisme et de l'Esprit de défense	p.36
4.1 Le Fort Neuf	
4.2 Le Château de Vincennes	
■ Conclusion	p.39
■ Schémas explicatifs :	
– Conscience de l'appartenance à la communauté nationale et à la République	p.6
– Parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense	p.8
– Journée de la République	p.12
– Journée du Civisme	p.17
– Haut Comité de la cohésion nationale	p.31
– Nouvelle Réserve Citoyenne	p.34
– Création de la Cité Nationale du civisme, de la citoyenneté et de l'esprit de défense	p.37
■ Annexes :	
– Lettre de mission du Président de la République	p.43
– Liste des personnes auditionnées	p.45

AVANT-PROPOS

Le présent rapport est établi à la demande du Président de la République. Il rentre dans le cadre de la réforme d'ensemble des structures de la France qu'il a initié. *Son sujet, le civisme, la citoyenneté et l'esprit de défense*, peut apparaître comme une condition ou comme un résultat des changements nécessaires. De fait, il se situe à ces deux niveaux, car il exprime la nécessité de déterminer la place de l'individu dans l'ensemble de la restructuration des composantes de la société.

Des certitudes forgées par l'Histoire

Hier, jusqu'aux années 1960, la nation française, la République, les citoyens, les habitants du pays, formaient un tout dont les parties s'emboîtaient les unes dans les autres, façonnées par l'histoire de la communauté.

Le civisme était une morale laïque qui se résumait dans l'idée de l'existence d'un bien commun exprimé par la loi, règle générale à laquelle chacun acceptait d'obéir.

La citoyenneté, dernière conquête de l'évolution de la Nation, était le droit pour le citoyen de participer à l'élaboration de la règle. La morale déiste était devenue un pacte social liant tous les membres de la communauté nationale, et dont le contenu s'exprimait dans la devise de la République. Ce pacte s'imposait à tous. La République était une et indivisible.

Défendre le pacte social et son contenu idéologique était, pour le citoyen, non seulement une obligation, mais, également, un droit. C'était la défense du territoire de la nation comme porteur des valeurs. Le devoir du citoyen se concrétisait par le service des armes, mais aussi par le droit d'insurrection contre toute violation des principes régissant la Nation.

Des certitudes remises en cause par l'évolution du monde

Aujourd'hui, l'immense mutation que connaît le monde depuis plus de soixante-dix ans, a profondément bouleversé cet équilibre traditionnel. Les transformations que connaissent toutes les sociétés touchent à tous les domaines : économie, rapports sociaux, idéologie. Il serait surprenant qu'elles n'aient pas de répercussions sur le rapport du citoyen avec sa société. Le phénomène est mondial, mais ses conséquences pratiques restent encore nationales. Les relations sociales et politiques sont notamment transformées par la révolution des moyens de production. La mondialisation, en particulier celle des moyens de communication, change les rapports entre les individus, mais aussi entre les États. A l'heure d'internet, l'individu a le sentiment de devenir le maître total de son esprit, de son destin, et de pouvoir les transmettre aux autres sans entrave. Toute règle devient relative. La morale devient personnelle.

Il en est de même au niveau des nations et des continents. La mondialisation, conçue pour associer les États, devient la source de nouvelles divisions. Elle conduit à l'opposition entre riches et pauvres, à l'antagonisme idéologique et culturel, et efface donc le rôle directif des États. Le rêve d'un monde organisé pour satisfaire les besoins de

tous les hommes s'achève dans la multiplication des conflits. Une situation qui semble donner raison aux propos pessimistes de Raymond Aaron, parlant de « la lutte des classes au niveau mondial », ou de Malraux prophétisant : « le XXI^{ème} siècle sera celui du combat idéologique ».

La France, comme bien d'autres pays occidentaux, subit le choc de ces transformations. En apparence, les mots qui exprimaient l'équilibre ancien demeurent sa règle de vie, de développement, et de gouvernement. Mais, derrière l'apparence formelle, des changements profonds se développent.

La recherche d'un nouvel équilibre : une réforme nécessaire

Le civisme, c'est toujours la réalisation de la morale républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité. Cette réalisation subit néanmoins le choc d'un individualisme croissant. Chacun veut sa liberté, son égalité, sa fraternité. La loi n'est plus l'instrument primordial de l'organisation concertée de la société.

« Toute loi qui limite mon droit est illégitime », déclarait récemment un dirigeant d'une association contestataire. En d'autres termes, le pacte social est au bord de la rupture.

La citoyenneté n'est plus le droit de participer à l'élaboration d'une volonté générale. Elle est aussi le droit de défendre des intérêts personnels ou de groupes corporatistes. Si la participation aux élections politiques diminue, la violence des revendications catégorielles se développe.

Cette évolution a de profondes conséquences sur le contenu de l'esprit de défense. Conséquences aggravées par l'évolution de la société mondiale. Rassemblés pour protéger leur pays des menaces immédiates, les citoyens sont aujourd'hui divisés sur le combat idéologique. D'autant plus que celui-ci a transformé la stratégie et la tactique de la guerre. La levée en masse a été remplacée par l'armée professionnelle. Le patriotisme, moteur de la première, perd de sa valeur mobilisatrice.

Paradoxalement, la remise en cause du fonctionnement de la société nationale ne touche pas fondamentalement à deux principes qui la constituent.

Le premier est celui de la Nation. Elle demeure encore la gardienne de valeurs partagées et la protection de ceux qui vivent sous ses lois. C'est vers les états nationaux que se sont tournées les victimes de la crise économique que nous vivons.

En outre, derrière l'apparent désintérêt que peut manifester la jeunesse à l'égard d'un engagement envers la collectivité, on peut constater qu'elle a conservé tout un potentiel de générosité et de dévouement au service des autres. Les associations à caractère humanitaire ne manquent pas de bénévoles. Les catastrophes naturelles provoquent des élans de solidarité qui se traduisent par des engagements personnels, et non plus seulement par des contributions financières. Hier, l'esprit de défense, moteur de la protection de l'État-Nation, s'étend aujourd'hui à l'engagement au service de la solidarité contre le malheur. De la défense militaire, on passe à la résilience.

Le moment est donc venu d'accomplir une réforme qui, sans rompre avec le passé sur lequel elle doit se fonder, adapte aux conditions du temps présent l'enseignement de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense. Le tout renouvelant l'engagement volontaire et désintéressé des individus au service de la

Nation, de la communauté des citoyens et des déshérités du monde. Cette réforme doit innover dans le domaine de l'enseignement des valeurs, étendre celui-ci à des secteurs où il est encore négligé, et inventer les moyens d'une imprégnation permanente du citoyen **de la volonté de vivre ensemble, en un mot pour vivre la France dans la République.**

C'est cette démarche novatrice que le rapport tente d'ordonner.

Les propositions qu'il contient sont la synthèse d'une étude nourrie par de nombreuses auditions de responsables institutionnels et associatifs et des représentants des ministères concernés par son objet¹.

¹ Le présent rapport a été rendu possible par le travail de rédaction, de synthèse et d'analyse réalisé par M. Emmanuel DUPUY, Chargé d'étude à l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (IRSEM), auparavant chargé de mission au sein du Cabinet du Secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens combattants, par Mlle Lauren DELL'AGNOLA, collaboratrice de Patrick Beaudouin, et par M. Mamadi HAIDARA, collaborateur de Patrick Beaudouin.

**PARCOURS DE LA CITOYENNETE,
DU CIVISME ET DE L'ESPRIT DE DEFENSE :**
VIVRE LA FRANCE DANS LA REPUBLIQUE

Le parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense est une politique nationale ambitieuse, portée par le Président de la République. **Il vise à instaurer un troisième volet de l'instruction publique en France, à côté de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel.**

Il doit être, pour tous les citoyens, pour tous les jeunes Français, ou tous ceux qui désirent le devenir, au départ, une **prise de conscience des valeurs du savoir vivre ensemble** fondées sur les **cinq piliers de la République : la Liberté, l'Egalité, la Fraternité, la Démocratie et la Laïcité**. Ces valeurs doivent être reconnues, apprises, assimilées et partagées.

Une fois comprises et vécues, elles doivent être défendues, d'où le lien consubstantiel entre le civisme, la citoyenneté et l'esprit de défense, avec son corolaire moderne, la résilience.

Ce parcours est un chemin initiatique, qui dure toute la vie. Il se vit dans le temps et se divise en trois étapes d'un engagement organisé et progressif.

- **un temps obligatoire ;**
- **un temps de sensibilisation ;**
- **un temps volontaire.**

Ces trois temps sont vécus individuellement et sont accompagnés de **respirations collectives et solennelles**.

Politique nationale, ce parcours se fédère autour :

- d'un **organisme de décision et d'organisation**, rassemblant et amalgamant des institutions publiques existantes, mais aujourd'hui dispersées, atomisées, sans cohérence et sans autorité politique réelle ;
- d'un **corps d'acteurs** lui aussi existant mais toujours dispersé et toujours sans autorité politique clairement déterminée et affirmée.

Enfin, **l'Histoire de France** – et ces deux composantes, la mémoire et le patrimoine – sera mobilisée pour donner un contenu à cette politique et l'accompagner.

Cette ambition n'est d'ailleurs que le continuum vivant des **valeurs de la République et des règles du savoir vivre ensemble**, forgées, vécues et à vivre dans le temps.

SCHEMA PARCOURS COMPLET

I/ Une initiation obligatoire tout au long du parcours scolaire

La modernisation des concepts de civisme, de citoyenneté et d'esprit de défense doit résulter d'une politique **volontariste et ambitieuse**. Celle-ci doit définir le rapport des citoyens avec la société dans laquelle ils vivent aujourd'hui, et le rapport de la société avec la défense des valeurs qui sont les siennes.

L'affirmation de cette politique est un appel direct à la jeunesse de France pour qu'elle s'engage dans la République, dont elle est à la fois la substance et le moteur, à travers un nouveau parcours de citoyenneté.

Le Président de la République s'est déjà exprimé en ce sens en se référant à Guy Môquet, jeune fusillé, en rendant hommage aux jeunes résistants du Bois de Boulogne exécutés en 1944, et en commémorant le combat des Glières. Ces commémorations témoignent de la réalité de l'identité nationale.

Il paraît simple de généraliser cette démarche puisque les dispositifs d'actions pour la mettre en œuvre existent déjà. Les acteurs, nombreux, sont également présents, mais les uns et les autres sont dispersés, non reliés entre eux, sans cohérence, et, surtout, sans véritable autorité politique qui les oriente.

L'objectif poursuivi par le présent rapport est de leur donner une structure mieux adaptée à notre temps, **une véritable colonne vertébrale agrégeant ses politiques**, et, en conséquence, de définir avec précision les étapes d'un **parcours initiatique et permanent tout au long de la vie**.

L'État doit être, au plus haut niveau, **la clef de voûte** d'un dispositif d'ensemble que le présent rapport élabore de manière non exhaustive, en se fondant sur le socle traditionnel « civisme, citoyenneté et esprit de défense ». Ces valeurs demeurent fondamentales. Elles doivent être mieux enseignées, plus valorisées, et **nourrir l'engagement des citoyens au service de la Nation**.

1. Le contenu de l'enseignement du civisme, de la citoyenneté, et de l'esprit de défense.

L'enseignement, en particulier l'enseignement scolaire, fait appel à des notions déjà bien connues de l'Éducation nationale. Il ne s'agit pas d'ajouter un enseignement nouveau, mais d'enrichir ce qui existe en sensibilisant les élèves aux règles du **savoir vivre ensemble**, à l'importance grandissante de la solidarité, à la sécurité globale, et à la protection de la société contre les risques nouveaux nés de son développement.

Le programme de cet enseignement est celui fixé par le ministre chargé de l'éducation, le seul à même d'en définir la progressivité et les étapes.

Il est notamment nécessaire que la jeunesse ait une connaissance réelle de la mémoire de la Nation, avec ses ombres et ses lumières, ses moments de détresse et de gloire, et de son unité.

En effet, on ne saurait aimer et défendre un pays que l'on ne connaît pas dans la plénitude de son histoire. C'est l'Histoire de France qui a forgé, dans le temps, les cinq valeurs essentielles de la République : **Liberté, Égalité, Fraternité, Démocratie et Laïcité.**

Il faut également enseigner à la jeunesse deux démarches sans lesquelles elle ne saurait se pénétrer du « vouloir vivre ensemble ».

La première est le respect des symboles de la République : le drapeau et l'hymne national (*propositions numéro 6 et 8 du séminaire gouvernemental du 8 février 2010*).

La seconde est la **connaissance de la langue**. C'est par celle-ci que se transmettent nos valeurs et notre culture. Cette démarche doit conduire à la connaissance de l'identité nationale, laquelle se situe au-delà des générations, des aspects démographiques, culturels ou cultuels, et constituera la synthèse de la formation dispensée.

2. Les acteurs

Les ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, école, collège, lycée, sont le centre du dispositif proposé. En effet, ils sont, à eux seuls, une sorte de petite nation, premier lieu de la vie collective, avec ses règles, ses lois, ses droits et ses devoirs, son gouvernement, et son administration. Chacun doit s'y impliquer et participer. L'Éducation nationale est le socle sur lequel est fondée la dynamique du parcours. Il convient de souligner que cela concerne actuellement douze millions de jeunes (*voir proposition 5 du séminaire gouvernemental du 8 février 2010*). A elle d'élaborer et de répartir tout au long du parcours scolaire le programme des connaissances à acquérir.

Pour rendre cet enseignement plus vivant et plus réaliste, l'établissement scolaire doit travailler en liaison avec les autres structures de la Nation.

La principale est la FAMILLE. Elle est le lieu où s'établissent le sens de la solidarité et la première démarche de la vie en commun (*voir proposition 9 du séminaire gouvernemental du 8 février 2010*). Elle est, en outre, dépositaire d'une mémoire transmise de génération en génération.

Les COLLECTIVITES TERRITORIALES jouent elles aussi un rôle important dans le processus de formation. C'est dans sa commune que le jeune fait ses premiers pas dans la vie sociale, qui implique des droits et des devoirs. La collectivité territoriale est, avec la famille, la première prise de conscience du rapport individu – autorité. Le jeune y fait, avec ses amis, ses premiers pas dans la vie sociale : sport, culture, loisirs... C'est une découverte collective.

C'est également dans la collectivité territoriale que l'Éducation nationale trouvera des exemples concrets d'application du savoir qu'elle dispense.

En outre, les **TRINOMES ACADEMIQUES** (l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale, l'Éducation nationale et le ministère de la Défense), créés dans le cadre du nouveau service national en 1997, sont déjà au cœur de l'enseignement de la défense à l'école. En raison de leur expérience, ils seront **mobilisés pour continuer de mettre en œuvre cette politique nouvelle.** Les professeurs d'Histoire et de Géographie, qui sont le socle des trinômes académiques, seront confortés dans le rôle qui est

traditionnellement le leur : ils sont le vecteur privilégié de l'enseignement civique et citoyen.

Enfin, toutes les institutions qui participent à la prévention des risques et à la mise en œuvre de la résilience² devront prêter leur concours à la formation proposée. Il convient de souligner dès maintenant le rôle important de la réserve citoyenne, qui sera analysé plus loin.

3. Les étapes du parcours obligatoire

Pour mieux imprégner l'esprit de la jeunesse, le parcours obligatoire sera jalonné par **quatre moments de rencontre ou de respiration collective** qui illustreraient l'unité de la Nation et la volonté de vivre ensemble : la Journée de la République, le recensement, et la Journée Défense et Citoyenneté, divisée en deux temps – la Journée de la Défense et la Journée du Civisme.

3.1 La Journée de la République

La Journée de la République, organisée chaque année, le même jour, à tous les niveaux et dans tous les établissements scolaires, qu'ils soient en Métropole, des DOM ou des TOM, et naturellement français à l'étranger, serait, tout au long du parcours scolaire, un moment d'échange et de débat sur les thèmes liés à la citoyenneté, à l'instruction civique et à la politique de défense. Si la journée peut naturellement se dérouler dans les locaux scolaires, elle pourra être située ailleurs si nécessaire. Sa direction sera confiée aux équipes pédagogiques de chaque établissement. Elle devra être intégrée dans la réforme des programmes et des rythmes scolaires engagée par le ministre de l'Éducation nationale.

Il ne s'agit en aucun cas de créer une nouvelle journée thématique, de charger l'école d'un nouveau poids. Il s'agit au contraire de valoriser le travail qui y est quotidiennement fourni, en mobilisant les acteurs sur certaines disciplines majeures du savoir vivre ensemble, en particulier les disciplines qui peuvent sembler négligées, à savoir l'Histoire, la Géographie, et l'Éducation Civique.

² La notion de *résilience* s'appuie sur la capacité de chaque acteur, qu'il s'agisse d'un simple citoyen, d'un groupement de personnes, d'une institution ou d'une entreprise, de prendre conscience de sa part de responsabilité et de connaître son rôle face à toute agression. Il s'agit d'obtenir des réactions de sécurité face aux événements les plus banals (signalement d'une valise suspecte, par exemple), qui entraîneront un comportement adapté en cas de crise grave. On rejoint ici la notion de « défense globale » prônée depuis plusieurs années. Seconde justification de la résilience, il s'agit de compenser la disparition du service national, qui ne concernait que les femmes et les hommes de 18 à 24 ans. L'optimisation de la capacité de résilience du pays repose nécessairement sur l'adhésion totale de la jeunesse, notamment la jeunesse étudiante, vivier des élites et des futurs responsables

SCHEMA JOURNEE DE LA REPUBLIQUE

Le contenu de la journée devrait pouvoir associer des enseignements de type académique à des témoignages apportés par des personnes extérieures, en raison de leur expérience ou de leurs compétences (*voir proposition 7 du séminaire gouvernemental du 8 février 2010*).

Dans cette optique, la journée reposerait sur **trois socles** :

- **Le Socle autonome**, sous l'entière responsabilité de l'établissement scolaire, visant à mettre en exergue l'importance de l'école comme premier lieu d'apprentissage des règles du **savoir-vivre ensemble** (projet d'établissement, vivre ensemble une communauté, morale et éthique, le sport avec ses règles...).
- **Le Socle commun**, qui soulignera l'importance de certains enseignements pour l'orientation des jeunes dans leur parcours civique: histoire, géographie, éducation civique... à travers des jeux éducatifs : quizz...
- **Le Socle partagé**, auquel participeront des acteurs complémentaires à ceux de l'enseignement : représentants des collectivités territoriales, qui détiennent une partie de la mémoire de proximité, représentants des familles, témoins extérieurs, lien avec le monde contemporain.

Dans le cadre du socle commun, cette journée sera l'occasion de **regrouper les différentes « journées thématiques »**, dont l'école a été chargée au fil du temps : développement durable, eau, biodiversité, prévention routière, connaissance du handicap, la santé, droits et devoirs de l'enfant,...

Chaque année, un ou plusieurs thèmes énumérés ci-dessus seront choisis pour faire l'objet d'une étude et d'un débat plus particulier.

Ce rendez-vous se déroulera au début de l'année scolaire et dresserait le bilan de l'enseignement dispensé aux élèves au cours des mois passés. Il joindra la pratique et la théorie, utilisera les témoignages locaux de la mémoire, et débouchera sur une vision concrète de l'identité nationale, du civisme qui la sert, et de *l'esprit de défense* qui la protège.

[Adresse du Président de la République à la jeunesse de France](#)

⇒ **Pour donner toute sa force et sa solennité à la Journée de la République, grand moment de cohésion de la jeunesse française, le Président de la République ouvrira, chaque année, par une adresse à la Nation, en particulier à sa jeunesse, cette étape obligatoire du parcours.**

Vers un "uniforme" !

⇒ Ce grand rendez-vous commun de prise de conscience, du sens de la communauté, pourrait être l'occasion de créer, dans chaque établissement qui le souhaiterait (liberté de choix),

un "uniforme d'établissement".

La vocation de ce signe de reconnaissance librement décidé, consenti et réalisé, permettrait de renforcer la notion d'appartenance à un groupe, à une équipe, à ses règles et, donc, d'affirmer l'apprentissage de la communauté.

Le 11 novembre, Journée de la République ?

Proposition novatrice, la **Journée de la République** pourrait avoir lieu le 11 novembre en raison du caractère symbolique de cette date, qui est devenue non seulement la commémoration de la victoire de 1918, mais aussi celle de l'engagement du **soldat - citoyen** dans la vie et la défense de la Patrie.

Si le 14 juillet est la fête de l'unité de la République, le 11 novembre est celle des devoirs du citoyen.

Ce lien entre soldat et citoyen est la représentation symbolique de ce qu'est l'engagement d'un citoyen pour son pays. Soit il le fait vivre par son travail, au sein de sa famille, soit il défend ses intérêts vitaux jusqu'au sacrifice suprême.

Si le 11 novembre tombe un samedi ou un dimanche, la Journée de la République serait préparée dans les écoles à une date aussi proche que possible.

3.2 Le recensement

Le recensement est aujourd'hui une démarche à effectuer par tous les jeunes, à partir de seize ans, dans le cadre du service national tel qu'il a été conçu après la suspension du service militaire en 1997. Ce recensement est actuellement la condition pour participer à la JAPD. Dans le cadre de la réforme proposée, il sera la condition de la participation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Cette démarche de recensement est un acte important, dans la mesure où il est le premier accueil du jeune dans sa mairie, par les autorités municipales, qu'elles soient élues ou administratives.

Ce premier contact doit être solennisé, car il a une portée symbolique dans la marche de l'individu vers la citoyenneté.

Or, à l'heure actuelle, pour des raisons de rationalité administrative, il est envisagé que le recensement soit effectué par informatique. Si on peut concevoir que la démarche sera ainsi plus rapide et plus facile, on ne peut cependant que **déplorer son caractère déshumanisé, et quasiment clandestin.**

Liberté doit être laissée au maire – ou au groupement de communes – d’organiser cet accueil en mobilisant les élus, son administration, et les différentes composantes du milieu communal (associations, réserve citoyenne...).

3.3 La Journée Défense et Citoyenneté

La Journée Défense et Citoyenneté, anciennement appelée J.A.P.D, récemment adoptée par le Parlement, est naturellement le troisième temps fort du parcours de la citoyenneté, du civisme et de l’esprit de défense. En règle générale, elle a lieu durant l’année du baccalauréat. Si **la Journée de la République** est adoptée, **la Journée Défense et Citoyenneté** se déroulera après un **cycle d’apprentissage de huit ans** (du CM2 à la Terminale), cycle qui comprend également l’initiation à l’esprit de défense inscrite au programme de l’Éducation nationale pour les classes de Troisième et de Première.

Cette sensibilisation est essentielle car elle permettra aux jeunes Français d’être mieux préparés à l’objet de la **Journée Défense et Citoyenneté**. Des études ont en effet démontré que la plupart des jeunes arrivent à la JAPD en terre inconnue, sans savoir ce qu’ils y font.

Actuellement, La JAPD concerne chaque année 800 000 jeunes, et se déroule sur plus de 250 sites en métropole, à l’étranger et outre-mer. Sa rénovation est en cours sous l’autorité du ministre de la Défense et du SEDAC.

Elle ne sera pas abordée sur le fond dans le présent rapport.

Mais, dans le cadre du parcours de la citoyenneté, du civisme et de l’esprit de défense, le rapporteur propose qu’à côté de cette *Journée de la Défense*, consacrée à la défense proprement militaire, se tienne une *Journée du Civisme*, consacrant le bilan de l’éducation civique dispensée tout au long du parcours scolaire.

3.3.1 *La Journée de la Défense*

La Journée de la Défense doit être consacrée à la défense nationale, à l’ensemble de ses missions stratégiques et tactiques, à son organisation générale, et aux métiers qu’elle propose. Une partie de son temps sera toujours consacrée à l’identification, en lien avec l’Éducation nationale, des jeunes en difficulté (illettrisme...).

Dorénavant, comme il a été précisé lors du débat sur le service national civique, **ces jeunes en difficulté ne devraient plus échapper à la solidarité nationale**. En effet, le dispositif de rattrapage et de remise à niveau mis à leur disposition est aujourd’hui complet : retour à l’Éducation nationale, présence des collaborateurs des missions locales pour l’emploi lors des Journées, plateformes de décrochage, écoles de la deuxième chance, internats d’excellence, EPIDE, école des Mousses,...

Le rapporteur suggère en outre que cette **Journée Défense** comporte **un suivi dans le temps, qu’elle soit dotée d’un système d’information et d’échange permettant une liaison permanente du jeune avant/après la Journée.**

En effet, l'un des grands reproches que l'on peut faire à la France et à son peuple est « d'ignorer qu'il n'est pas seul » ! Le jeune Français a encore tendance à vivre en autarcie, malgré l'ouverture sur le monde, qu'il soit proche (Europe) ou éloigné (autres continents). A l'occasion de la **Journée de la Défense**, il est indispensable qu'on leur fasse prendre conscience que leur pays doit prendre en compte l'évolution de ces sociétés qui abordent le monde de demain sans complexe, sans peur du futur et de la modernité.

Il faut donc permettre à chaque jeune de pouvoir amplifier sa rencontre avec ce monde qui bouge, cet environnement attirant.

Le rapporteur propose donc de créer une **plate-forme internet interactive**.

Cette plate-forme internet interactive constituerait à la fois une **base de données** et un **lieu de rencontre**, créée par les ministères régaliens : Défense nationale (DiCOD...), Affaires étrangères, Affaires européennes. **Ce lieu d'échange** permettra à chaque jeune, en se **connectant grâce à un identifiant**, de s'informer, de s'immerger dans les lieux européens, de se familiariser avec les enjeux géostratégiques nationaux et internationaux. Il pourra ainsi renforcer sa compréhension des institutions nationales et internationales en s'informant sur leur organisation, leurs rôles, et leurs missions. Il prendra ainsi **conscience de leur influence sur son environnement proche, sa vie personnelle, et donnera un sens à son engagement au service de la nation**.

Cette journée défense est au cœur de la relation entre le secteur militaire de la défense et les jeunes. Elle permettra notamment, par l'utilisation des installations militaires, de renouer un contact direct entre l'armée et la société, contact qui s'est relâché depuis la suppression du service national et la réorganisation territoriale de nos moyens militaires.

En particulier, les nouvelles bases des forces armées, et parmi celles-ci, les groupements de soutien (GSBdD, futures « *circonscriptions administratives militaires* »³) pourront devenir un relais entre l'armée et l'environnement socio-économique local (entreprises, chambres de commerce et d'industrie, cadres, élus).

Il est d'ailleurs proposé qu'elles apportent un concours à la formation scolaire en accueillant les stages de découverte du monde du travail que doivent obligatoirement effectuer tous les élèves de troisième.

³ Un GSBdD est un organisme interarmées, relevant du chef d'état-major des armées. Seule formation administrative au sein d'une base de défense (BdD) et disposant de l'autonomie financière, le GSBdD assure des fonctions mutualisées d'administration générale et de soutien commun (AGSC). Selon la taille de la BdD et la nature des missions des unités soutenues, le groupement de soutien peut être dirigé par un officier général, un officier supérieur ou un agent civil de catégorie A du ministère de la Défense.

SCHEMA JOURNEE DU CIVISME

3.3.2 La Journée du Civisme

Le contenu de la Journée du Civisme doit être en revanche inventé. Le séminaire gouvernemental du 8 février 2010, dans sa proposition numéro 4, ouvre certaines perspectives.

Si l'organisation de la Journée de la République est confiée à l'Éducation nationale, si la Journée Défense relève de l'autorité militaire, **la Journée du Civisme** sera organisée par **les maires et les groupements de communes**, tant pour l'élaboration de son programme que pour sa mise en œuvre.

Son organisation présenterait plusieurs avantages. **Le premier sera de faciliter ou d'améliorer le dialogue entre les autorités municipales et leurs jeunes administrés, à peu de frais.**

En effet, ces derniers n'ont, *a priori*, aucun lien de fait avec la mairie, si ce n'est au moment du recensement, à seize ans.

Comme la JAPD, dont elle sera la sœur jumelle, la Journée du Civisme **doit être obligatoire** pour les garçons et les filles de l'âge de dix-huit ans. L'attestation de participation sera nécessaire pour s'inscrire aux examens et aux concours dépendant de l'autorité publique.

Comme l'attestation de la JAPD, l'attestation de suivi de la Journée du Civisme sera remise avec solennité.

Au cours de cette Journée du Civisme, ce sont l'ensemble des enjeux de la citoyenneté et des possibilités d'engagement dans le service de la Nation qui devront être rappelés.

Dans une République en mutation sociale, ouvrant ses portes à des hommes et des femmes d'origine et d'identité multiples, la notion de contrat de société se substitue progressivement à la notion de contrainte.

Cette évolution doit permettre de fondre l'ensemble de la jeunesse française dans le creuset républicain. La cohésion nationale se formera à partir de la réponse à un certain nombre de questions qui seront l'objet d'un débat au cours de la Journée du Civisme :

- ***Comment être citoyen « à part entière » et participer au devenir collectif de la société française, lorsqu'on a des racines culturelles et identitaires différentes, et que l'on ne partage pas nécessairement une même histoire ?⁴***
- ***Comment aider les jeunes à développer un sentiment d'appartenance à la Nation, alors que les événements internationaux nous apportent au quotidien les signes d'un communautarisme de plus en plus ostentatoire ?***
- ***Comment, concrètement, tendre vers l'égalité des chances, proclamée sur tous les frontispices de la République, alors même qu'en cas de crise, notamment***

⁴ On lira, à cet effet, le rapport de Jean-Philippe MOINET portant sur les cérémonies célébrant l'acquisition de la nationalité française (remis à Madame Catherine Vautrin, alors ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité (avril 2006).

économique, ce sont les catégories de la population les plus fragiles qui en subissent les conséquences ?

Ces questions sont déterminantes pour rendre vivante la cohésion nationale.

La Journée du Civisme sera organisée en liaison avec le département et la région afin que les institutions territoriales soient toutes représentées. Elle reposera sur **deux socles** :

- **le socle commun**, où sera rappelé le **savoir vivre ensemble**, les **prérogatives de collectivités territoriales**, le **sport**, ses règles et son éthique, la grande cause nationale pour la prévention routière, que l'on évoquera p. 22, **les institutions républicaines**.
- **Le socle autonome** qui, comme la **Journée de la République**, permettra au jeune de découvrir son environnement et patrimoine local, la vie et l'avenir de la cité.

Cette journée du civisme permettra aux institutions de consacrer définitivement le jeune citoyen dans ses droits et devoirs et de l'accueillir définitivement dans la citoyenneté. Il lui sera aussi proposé de devenir un véritable partenaire : le jeune sera encouragé à faire un choix d'engagement : associatif, syndical, engagement bénévole...

Enfin, chaque ville sera incitée à organiser une remise d'un ou de plusieurs « Prix du Civisme » à tout jeune qui se sera démarqué par son fort engagement au service de la nation (école, association, sécurité).

• **Le rôle du Bureau du Service National**

Actuellement, le Bureau du Service National a en charge l'organisation de l'ancienne JAPD. Très naturellement, il va être amené à organiser la nouvelle **Journée Défense et Citoyenneté**. Il conviendra d'envisager une modification des textes législatifs afin qu'il puisse **servir la Journée du Civisme auprès des mairies** (fichier des jeunes).

4. [Encourager le volontariat dès le plus jeune âge](#)

Pendant ce parcours obligatoire, chaque jeune pourra **découvrir toutes les formes d'engagement déjà mises en œuvre pour commencer à se consacrer au service de la Nation**. Certaines organisations publiques ou privées ont mis au point des formules de volontariat réservées aux jeunes, qui constituent une application de l'enseignement dispensé en matière de civisme, de citoyenneté et d'esprit de défense.

C'est ainsi qu'existent, dans le domaine des armées, la **préparation militaire**, le **Service Militaire Adapté**, les **Cadets de la Défense**, les **établissements estampillés « Défense 2^{ème} chance » gérés par l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense**, ou, dans d'autres institutions, la création récente des **Cadets de la République**, des **jeunes sapeurs pompiers volontaires** ou des **volontaires de la protection civile**, les écoles d'arbitres, ...

La plupart de ces engagements sont bénévoles. Ils ont le grand mérite de promouvoir l'égalité des chances. Ils sont également une voie supplémentaire de l'apprentissage de la résilience (initiation au secourisme, bénévolat associatif...).

En outre, l'ossature du parcours permet, au-delà du volontariat, d'agréger des actes d'engagement au service de la Nation. A titre d'exemple, il convient d'inciter les jeunes, à leur majorité, à **tenir des bureaux de vote** (apprentissage de la démocratie électorale) **et à devenir porte-drapeau aux côtés des anciens combattants** (lien entre les générations).

5. L'apprentissage de la résilience

Comme indiqué plus haut (*note numéro 2*), la **résilience** est l'expression moderne de l'esprit de défense. Elle est définie dans le Livre blanc de la Défense et de la Sécurité nationale. Il est donc nécessaire, qu'en parallèle à l'instruction de la citoyenneté et du civisme, et dans une démarche de pédagogie progressive, la découverte de la résilience soit inscrite dans ce parcours. En effet, c'est au fur et à mesure de la découverte de son environnement que le jeune pourra comprendre **qu'à travers sa formation, son futur métier, ses propres actes d'engagement, il peut être amené à participer à une réponse individuelle ou collective à une menace ou à une catastrophe.**

Or, il existe de nombreux apprentissages permettant d'approcher cet esprit de la résilience pour la jeunesse.

Quelques exemples :

- **Le brevet de natation** apprend à l'individu à nager, et de ce fait, à pouvoir sauver une personne qui se noie...
- **L'éducation routière** apprend à connaître la rue, ses règles, la conduite, et, donc, à y être responsable, se protéger et ne pas mettre en danger la vie d'autrui.
- **L'éducation à la sécurité domestique** sert à comprendre les dangers de la maison (électricité, cuisine, eau bouillante...)
- **L'éducation aux gestes qui sauvent** amène l'individu à s'engager plus en avant vers l'autre, à l'instar de la campagne de sensibilisation menée autour des premiers soins en cas d'A.V.C (installation des défibrillateurs sur la voie publique).
- **La participation, dans son établissement scolaire, au plan risques et sécurité,** participe au même état d'esprit.

....

Cette approche sera de nature à valoriser de façon pédagogique et progressive la résilience, et, donc, l'esprit de défense. Celle-ci doit devenir un réflexe naturel.

6. Les sanctions du parcours obligatoire

En raison de son caractère obligatoire, le parcours de chacun doit être suivi et faire l'objet d'une reconnaissance officielle.

6.1 Le passeport ou portefeuille civique

Pour assurer le suivi du parcours, il est proposé qu'un passeport ou un portefeuille civique soit remis à tous ceux qui débutent leur formation à l'occasion de la Journée de la République.

Ce dernier permettra **de comptabiliser dans le temps et de valoriser l'ensemble des actions citoyennes et de comportements** accomplies par le jeune, en plus de celles menées dans le cadre de l'Éducation nationale (*proposition 2 du séminaire gouvernemental du 28 février 2010*). Une autre solution peut être envisagée : celle d'un volet particulier dans le livret de compétences proposé par le Ministre de l'Éducation Nationale et actuellement en cours d'expérimentation. Ces actions citoyennes et/ou de comportement ont pour nom, par exemple : délégué de classe, conseiller municipal jeune, jeune arbitre, député junior, animateur de centre de loisirs, volontaire associatif...

Ce passeport ou portefeuille civique accompagnera l'individu tout au long de son parcours, y compris lors de sa formation au métier.

Enfin, il sera pertinent d'étudier sa prise en compte, comme une Validation d'Acquis d'Expériences (VAE), pour l'obtention du diplôme ouvrant la voie au métier. Il pourra également être valorisé dans le cadre du recrutement professionnel.

6.2 Le certificat de recensement

A seize ans, le recensement, évoqué plus haut, devra être officialisé et solennisé par la remise du certificat qui le constate. Cette remise aura lieu lors d'une rencontre entre le jeune et l'autorité municipale.

6.3 La Journée de la défense et de la citoyenneté

Au terme des deux journées proposées – défense et civisme, **des documents officiels et solennels reconnaîtront l'accomplissement du parcours :**

- Un certificat d'accomplissement de la **Journée Défense**
- A l'issue de la **Journée du Civisme**, la remise d'une attestation de citoyenneté et de civisme, accompagnée, suivant la situation de l'intéressé, de la délivrance de la carte d'électeur ou de la délivrance de la carte d'identité (pour les naturalisés).

- La charte du citoyen, du civisme et de l'esprit de défense pour vivre la France.

Il sera remis, enfin, à chaque jeune ayant accompli cette journée citoyenneté et défense, la "Charte du Citoyen, du Civisme et de l'Esprit de Défense pour vivre la France", **véritable code et guide pratique du savoir vivre ensemble et de l'engagement** du citoyen dans la République.

Cette charte pourrait être remise en deux temps :

- Lors de la **Journée du Civisme**
- Lors de la **Journée Défense**

La **première partie** de la charte "Journée du Civisme" sera consacrée aux règles du savoir vivre ensemble, à l'engagement, associatif et citoyen, ...

La **deuxième partie** "Journée Défense" sera consacrée à l'engagement civil ou militaire et ses corollaires, les réserves, le service civique,...

6.4 Le permis de conduire, récompense du parcours obligatoire de la citoyenneté, du civisme, et de l'esprit de défense

La prévention routière est une **grande cause nationale** dans laquelle l'État a engagé une politique de prévention et de répression importante afin de limiter la mortalité sur les routes.

Comme nous venons de le voir, les jeunes Français, à l'issue de leur Journée Défense et Citoyenneté, reçoivent une attestation leur permettant de passer leur permis de conduire B. Ce dernier va leur ouvrir les voies d'une nouvelle vie. Cette liberté va s'exprimer par l'utilisation d'un engin motorisé, qui est à la fois source de ladite liberté (travail, loisir, déplacement...), mais aussi est une arme par destination. Il nous faut donc faire totalement appel aux notions reçues tout au long du parcours, à savoir **l'individu responsable devant la communauté**.

Il est donc proposé que l'État offre un concours financier pour permettre à tout jeune Français de passer son permis de conduire, afin qu'aucun d'entre eux n'y échappe par manque de moyens.

Ce geste serait une sanction significative de l'étape obligatoire du parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense.

II/ Une sensibilisation nécessaire et permanente

Le parcours obligatoire de la citoyenneté, du civisme, et de l'esprit de défense, a mis en évidence la nécessité pour tous d'acquérir les valeurs qui fondent la République et la conscience de l'appartenance à la communauté nationale. C'est la raison de son caractère obligatoire et de sa sanction officielle. Cependant, ce parcours ne saurait s'arrêter au terme des études et des formations secondaires.

Les valeurs doivent imprégner le citoyen tout au long de sa vie dans ses activités comme dans son comportement.

En effet, notre monde est entré dans une ère d'instabilité et les changements qui se produisent en permanence se répercutent sur le sens même des valeurs.

Le citoyen doit donc être à même de maîtriser le rapport entre la morale civique et le progrès, et de faire face aux dangers nouveaux que celui-ci fait naître.

Dans cette perspective, l'esprit de défense, entendu au sens de la résilience, devient un sujet essentiel.

Deux démarches doivent être envisagées :

- **Former en permanence le citoyen à la résilience.**
- **Enrichir le contenu de l'enseignement supérieur général, technique et professionnel.**

1. [La résilience, un impératif tout au long de la formation professionnelle et tout au long de la vie](#)

L'inscription dans le Livre Blanc sur la Défense du principe de résilience transforme le contenu de l'esprit de défense. C'est un concept nouveau né de la complexité de la sécurité dans les sociétés modernes. **La résilience, c'est d'abord une recherche permanente et une maîtrise de la prospective des menaces de plus en plus nombreuses qui pèsent sur la société.**

L'importance de la résilience tient surtout à son caractère universel et multiple. Elle appréhende tous les dangers quelle qu'en soit l'origine. Elle est souvent mise en œuvre d'une manière inopinée. Chaque citoyen doit donc nécessairement être conscient, pour sa propre sécurité et pour celle des autres, des obligations qu'elle entraîne. **Ceux qui encadrent les activités nationales doivent être formés en permanence à la résilience, en particulier les responsables politiques.** Pour souligner la place que tient la résilience aujourd'hui, il suffit de rappeler quelques domaines qui font maintenant l'objet de mesures particulières alors qu'ils étaient ignorés il y a vingt ans :

- **L'intelligence économique et la propriété intellectuelle**, qui sont aujourd'hui traitées en commun par les responsables de l'autorité publique et les responsables des grands secteurs économiques.
- **Toutes les formes d'insécurité nées du progrès** (accidents industriels ou nucléaires...)
- **La protection sanitaire** : pandémies...

- **La cyber-défense**
- **Les risques** résultant de la mise en œuvre des grands projets économiques et industriels
- **Les catastrophes climatiques**
- **Les catastrophes humanitaires**
- **Le terrorisme, ...**

La résilience ainsi entendue élargit sans le supprimer le concept de défense nationale. Une défense nationale doit maintenant s'inscrire dans un univers sans frontière. Le métier des armes ne perd pas sa raison d'être, il doit s'intégrer à un monde plus diversifié.

Ce contexte est déjà le nôtre. L'armée d'une part, et les milieux civils, d'autre part, ont engagé des études pour mieux connaître l'esprit de résilience, pour l'approfondir, et pour créer les moyens de sa mise en œuvre. Il est aussi nécessaire que l'opinion publique dans son ensemble en soit pénétrée. A cette fin, il convient d'organiser un lien entre cette opinion et la situation de la résilience dans ses principaux domaines.

En conséquence, il nous faut favoriser, en continuité, après l'étape du parcours obligatoire, un parcours de sensibilisation à la résilience, lors de la formation aux métiers.

2. Enrichir l'enseignement supérieur général, technique, et professionnel pour mieux maîtriser la résilience

Déjà, de très nombreux acteurs de la défense, qu'ils soient ou non militaires, ont établi, de longue date, des liens professionnels avec les universités ou des établissements d'enseignement supérieur. Beaucoup d'universitaires participent très activement à la formation de ces acteurs ou animent des instances institutionnelles rattachées aux armées ou aux organismes de sécurité. Malgré cela, force est de constater que le monde de l'enseignement supérieur, cependant particulièrement favorisé, ne porte pas une grande attention à l'obligation de participer au devoir de défense.

Il y a à cela de nombreuses raisons, dont beaucoup relèvent de données historiques, et sur lesquelles il n'est nul besoin de revenir ici. Mais la principale est que personne ne propose aux étudiants un engagement au service de la solidarité nationale.

Cela a abouti à une méconnaissance regrettable des problèmes de l'esprit de défense, dans un milieu où il est pourtant omniprésent et particulièrement contingent.

Pour corriger cette situation, le présent rapport préconise dix mesures permettant de mettre en œuvre un parcours de citoyenneté au niveau de l'enseignement supérieur, et d'insérer celui-ci dans l'ensemble de la formation permanente à l'esprit de défense :

- **Enseignement supérieur général :**
Dans le cadre de la loi sur la liberté et la responsabilité des universités (L.R.U), et en s'appuyant sur les « référents université-défense », il sera laissé aux établissements d'enseignement supérieur général la possibilité de créer des formations consacrées aux grands enjeux de la défense :

- **Création d'Unités d'Enseignements (U.E) fondamentales ou libres, dans toutes les filières** (histoire, sciences politiques, économie, lettres, langues étrangères appliquées...etc.), centrées sur les grandes thématiques contenues dans le Libre Blanc de la Défense.

- **Création d'une filière spécifique « défense »**

Allant de la Licence 1 au Master 2.

- **Enseignement supérieur technique et professionnel :**

- **Création de Diplômes Universitaires Techniques (D.U.T)** spécialisés dans les domaines de la défense, ou de matières optionnelles dans les D.U.T existants.

- **Création de Brevets de Techniciens Supérieurs (B.T.S)** spécialisés dans les domaines de la Défense

- **Création de matières optionnelles sur les questions de Défense pour tous les B.T.S** (secteurs de l'hôtellerie, de l'industrie, de la santé, des arts appliqués, de la gestion, de l'agriculture...)

- **Ecoles supérieures et Grandes Ecoles :**

Si elles le souhaitent, les écoles supérieures et les Grandes Ecoles pourront procéder à la création de **matières optionnelles ou obligatoires** (selon les filières) « Défense ».

- **La mise en place expérimentale d'un service national adapté** dont la durée sera établie en tenant compte des formes nouvelles que prend la défense des intérêts stratégiques nationaux, au sein des écoles pour **les futurs cadres de la haute fonction publique et des entreprises**. Cette mesure permettrait de vérifier que le volet défense et sécurité de toutes les formations a été bien assimilé par ceux qui l'ont reçu et qui sont amenés à conduire et à mettre en œuvre les politiques nationales.

- **La mobilisation des instituts et écoles de la défense nationale.** La France est dotée d'un réseau de haute qualité concernant la réflexion stratégique qui participe à la réflexion de l'État, voire à la formation des élites. Il est proposé que des « **conventions-types** » puissent être organisées ou signées avec tout établissement supérieur formant aux métiers. Il s'agit d'assurer le **renforcement de la diffusion de l'analyse et de la réflexion géostratégiques à toutes les unités de formations aux métiers qui le demanderont** (réalisés par l'IHEDN, l'IRSEM, INHESJ...)

- **La collaboration plus systématique et plus visible de l'enseignement supérieur et de l'enseignement de défense.**

Les militaires qui dispensent un enseignement en université se font plus connaître par leur compétence individuelle que par leur appartenance institutionnelle, souvent discrète, voire dissimulée par leur hiérarchie.

En revanche, les universitaires qui œuvrent dans le champ de la défense se heurtent souvent à des oppositions de la part de leur tutelle ou de leurs confrères. Les militaires eux-mêmes se méfient, pour beaucoup, du monde étudiant sans connaître réellement ses acteurs, son fonctionnement et ses motivations profondes.

L'échange des enseignants doit être reconnu et encouragé.

- Dans le strict domaine de la défense, des orientations ont été mises en place. **La création, depuis janvier 2010**, au sein du ministère de la Défense, **du nouvel**

Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire, né de la fusion entre le Centre d'Etudes et de Recherches de l'École militaire, le Centre de Documentation de l'École Militaire, une partie du Centre des Hautes Études de l'Armement, le Centre d'Études en Sciences Sociales de la Défense et le Centre d'Études d'Histoire de la Défense, en est l'illustration la plus récente. Elle s'est traduite par l'organisation, début octobre 2009, d'une journée d'étude rassemblant ces organismes, sur le thème des nouveaux défis à la pensée stratégique.

L'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire a vocation à approfondir les questions stratégiques au profit du ministère de la Défense, mais établira aussi un lien entre recherche stratégique et enseignement supérieur de défense, sans toutefois les confondre. Il posera les jalons de la création d'un véritable Pôle académique de défense et de sécurité, consacré à la formation et à la réflexion stratégique.

Cependant, la pensée et la recherche stratégique de défense ne doivent pas se limiter à l'enceinte de l'École militaire. Elles doivent irriguer l'ensemble des forces vives de la Nation et faire l'objet d'une réflexion permanente qui associe secteurs militaires et secteurs civils. C'est ce que propose, dans deux rapports remis au Président de la République, M. Alain Bauer, qui préconise la création d'un Conseil Supérieur de la Formation et de la Recherche Stratégique. Cette institution résulterait de la fusion des instituts d'étude et de formation supérieure à la défense, et serait une « tour de contrôle » de la recherche et de l'enseignement stratégique au plus haut niveau de l'État.

Dans le cadre d'une plus grande intégration de l'esprit de défense et de résilience dans l'université évoquée ci-dessus, le rapporteur conseille de consulter avec intérêt le rapport « Sensibiliser et former aux enjeux de Défense et de Sécurité nationale. Quelle mission pour l'enseignement supérieur ? », déposé auprès du Secrétariat d'État aux Anciens Combattants, par le médecin général des Armées Pierre JEANDEL, au nom du groupe de travail « Défense-Université »

3. Création d'une Journée d'information collective sur la santé publique et le système solidaire

Pour l'ensemble des jeunes Français, il sera organisé, dans l'enseignement supérieur, **une Journée d'information collective sur la santé publique et le système solidaire.**

Il s'agit, une fois encore, d'imprégner l'individu de la responsabilité qui lui incombe dans ce domaine. En effet, tout acte individuel y a une conséquence collective.

Il est donc important que cette journée associe tous les établissements de l'enseignement supérieur afin de transmettre à toutes les générations un sens de la responsabilité face aux grandes menaces actuelles que sont les addictions (drogue, alcool), les maladies sexuellement transmissibles (SIDA), mais aussi la prévention routière (le secourisme, la sécurité routière), et les phénomènes de société (l'obésité, le diabète, l'anorexie, le stress ...). Cette journée aura également pour objet de rappeler à tous les citoyens le **devoir de solidarité** en cas de menaces, d'où qu'elles viennent.

Pour le système solidaire, il est naturel que celles et ceux en cours de formation et d'acquisition d'un métier par lequel ils vont participer à la vie et à l'amélioration du système solidaire, **prennent conscience des responsabilités qu'il entraîne.**

Cette journée sera organisée avec l'ensemble des acteurs sociaux et de santé : organismes paritaires, CNAM, mutuelles de santé, mutuelles étudiantes, bureaux des élèves, corporations et syndicats étudiants...

III/ Le parcours volontaire : un engagement continu au service de la nation

La formation à la citoyenneté, au civisme et à l'esprit de défense et à la résilience n'a pas uniquement pour but de délivrer une attestation ou un diplôme. **Elle est aussi l'ouverture sur le service de la communauté nationale.**

Bien que la mission confiée au rapporteur n'implique pas l'examen des formes de cet engagement, il peut être utile de rappeler qu'il en existe déjà de nombreuses offertes à chaque citoyen :

- ***L'engagement civil professionnel*** : la nation ne vit et ne se développe que par le travail de ses citoyens. Exercer un métier, y faire preuve de compétence, est donc en lui-même une illustration du fait d'être citoyen et d'appartenir à la société.
- ***L'engagement professionnel*** dans les métiers liés à la **sécurité** et à la **défense nationale**, métiers qui peuvent être civils ou militaires.
- ***Le service civique national*** définitivement adopté par le Parlement et mis en place depuis par l'Agence nationale du service civique. **Il se situe dans la continuité logique du parcours.** A son issue, il ouvre la voie à d'autres formes d'engagement. Ce service peut être également européen et international, grâce à la mise en place de la plate-forme de volontariat international d'échange et de solidarité « France volontaires », lancée en octobre 2009. *Il permet également de poursuivre la formation au civisme et à l'esprit de défense de ceux qui l'accomplissent (voir proposition 3 du séminaire gouvernemental du 8 février 2010).*
- ***Le champ extrêmement diversifié du bénévolat et du volontariat associatif*** permettra aux jeunes de trouver une forme d'engagement qui correspond à leurs souhaits et à leurs sentiments. A titre d'exemple, on peut citer les volontariats internationaux en entreprise, dont il faut le souligner qu'ils constituent un instrument performant de l'influence française à l'étranger.
- ***L'appartenance à la réserve militaire opérationnelle*** traditionnelle, qui permet, à travers un engagement à servir dans la réserve ou par le biais d'une préparation militaire supérieure, de contribuer à l'effort militaire et de sécurité globale dans le nouveau cadre stratégique défini par le Livre Blanc, et s'oriente également vers la réserve de la sécurité nationale, en cours d'étude au SGDSN. Cette réserve militaire opérationnelle peut également étendre sa compétence dans le domaine de crises diverses, et non plus seulement militaires, lorsque celles-ci sont de la responsabilité du ministère de l'Intérieur, ou de celui des Affaires étrangères. Une action qui pourrait prendre place dans la « Charte de la résilience » proposée par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Charte qui pourrait être également adoptée au niveau de l'Union Européenne. Elle pourra bénéficier du vivier constitué par les militaires professionnels reconvertis à la fin de leur contrat.
- ***la réserve civile opérationnelle.***

Cette réserve doit être organisée autour du concept des **réserves civiles communales** inscrites dans la loi.

Elle en est une extension d'autant plus facile à mettre en œuvre que le parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense va préparer les jeunes à aller plus loin dans leur engagement civique et à prendre conscience de leur possibilité d'engagement.

La réserve civile opérationnelle permet d'engager toute personne ayant **toute compétence particulière d'ordre technique d'un certain niveau** à être enregistré comme réserviste civil opérationnel **prêt à être mobilisé aux côtés des grandes institutions régaliennes** : pompiers, sécurité civile (feux de forêt, catastrophes climatiques, grandes manifestations, ...), hôpitaux, maisons de retraite (plan canicule, pandémie, vaccination de masse,...).

Ainsi, les anciens du service civique national, les anciens engagés professionnels militaires, ou tout civil ayant une spécificité reconnue peut continuer de servir dans cette réserve.

La réserve civile opérationnelle est régionale et placée sous l'autorité du préfet de région ou du préfet de zone de défense.

Cette démarche est l'embryon de la mise en place d'une « *Garde nationale sans armes* », qui serait d'un apport non négligeable lors de crises pandémiques ou écologiques, par nature inopinées, diffuses et souvent violentes.

À terme, il serait peut-être nécessaire d'envisager la création d'un *Centre national de gestion de crise* qui coordonnerait l'action des organismes ministériels, mais pourrait aussi mettre en place un partenariat public-privé que beaucoup de responsables politiques appellent de leurs vœux.

- Une attention toute particulière est apportée à **la Nouvelle Réserve Citoyenne**, dont il est proposé une profonde mutation afin d'encadrer le parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense (voir p. 32)

Les formes d'engagements offertes aux citoyens sont nombreuses et variées. L'utilisation rationnelle des bonnes volontés implique une coordination de l'ensemble. A cet effet, il est proposé, à l'image du Conseil supérieur de la réserve militaire, la création d'un **Haut Conseil pour les réserves** liant les trois réserves principales (militaire opérationnelle, civile opérationnelle et citoyenne).

IV/ Mobiliser et rassembler les moyens de l'Etat pour créer le parcours de la citoyenneté, du civisme, et de l'esprit de défense

Dès le départ, il avait été précisé que les conclusions du présent rapport seraient établies à partir de ce qui existait déjà en matière d'étude et de formation à la citoyenneté, au civisme et à l'esprit de défense.

Mais il est nécessaire de donner à cette véritable politique d'instruction les moyens **d'être puissante, efficace et volontariste.**

Elle doit être accompagnée **de l'institution d'organes directeurs qui lui confèrent son caractère définitif et incontestable.**

Il convient en effet d'imposer des **règles de stricte mise en œuvre** qui témoignent de **l'engagement ferme de l'État** derrière sa politique.

Il n'est pas question de multiplier les organismes, mais, rappelons-le, de **mobiliser et de réorganiser les structures institutionnelles associatives et humaines déjà existantes et de les valoriser en leur apportant une nouvelle cohérence.**

La nation mobilisée entraîne et accompagne ces jeunes citoyens et tous les citoyens dans leur formation et leur parcours de vie.

Néanmoins, **le but recherché doit être nettement défini** et toutes **les initiatives doivent être coordonnées.** La contradiction entre la liberté de l'initiative et la rigueur nécessaire pour obtenir le résultat escompté n'est qu'apparente.

La solution se trouve dans l'application de l'article 15 de la Constitution, qui dispose : « le Président de la République (...) préside les conseils et comités supérieurs de la Défense nationale ». Actuellement, il en préside trois : le Conseil supérieur de défense, le Comité de défense et le Comité de défense restreint. Ces organes sont strictement consacrés à la Défense nationale envisagée sous l'angle militaire.

Le contenu du rapport démontre qu'à côté de cette défense, il est nécessaire de prendre aujourd'hui en considération une notion élargie de la sécurité nationale : **la résilience.** La formation à la citoyenneté, au civisme et à l'esprit de défense fondent cette résilience.

Quatre instruments permettront de rendre cette opérationnelle, que seront :

- Le **Haut Comité de la Cohésion Nationale**
- La **Nouvelle Réserve Citoyenne**
- La **mobilisation de la politique culturelle et patrimoniale de l'État**
- La **Cité de la citoyenneté, du civisme, et de l'esprit de défense**

1. Le Haut Comité de la Cohésion Nationale

Il apparaît nécessaire, pour la mise en œuvre de la réforme élaborée, de créer un **Haut Comité de la Cohésion Nationale**, qui, dans l'esprit de l'article 15 de la Constitution, serait une mission du Chef de l'État.

Il aura pour vocation :

- de **fixer le cadre général et les objectifs** de la formation à la citoyenneté, au civisme et à l'esprit de défense
- de **définir le parcours** de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense
- **d'organiser et de fédérer** toutes les initiatives concourant à la réalisation de ce dernier.

Un secrétariat général élaborera les directives qui seront prises par le comité. **Il en assurera l'exécution** (pilotage, gestion, expérimentations).

Il est proposé que ce **Haut Comité** rassemble en son sein **plusieurs entités** dont les domaines de compétence participent au parcours et en sont l'esprit:

- **le Haut conseil pour les réserves,**
- **l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire,**
- **le Haut conseil de la mémoire combattante,**
- **le Haut conseil à l'intégration**, dont la mission est, comme son titre l'indique, d'assurer l'adhésion de toutes les parties de la population à ce qui constitue l'identité nationale.

Ces différentes entités conserveront naturellement leur culture et leur indépendance.

En outre, en raison de leur haute expérience en la matière,

- **L'Agence nationale du service civique,**

- **La commission Armée-Jeunesse,**

- **Le comité de suivi du protocole Éducation nationale – Défense,**

pourront également être rattachés au Haut Comité, tout en gardant leur autonomie. Elles lui donneront ainsi plus de force, et le Haut Comité de la Cohésion nationale sera **l'institution de référence**.

Ainsi rationalisé, l'ensemble de ces organes constituera **le socle** sur lequel le Président de la République et le Gouvernement **s'appuieront pour réaliser leur politique d'imprégnation à la citoyenneté, au civisme et à l'esprit de défense**.

2. La Nouvelle Réserve Citoyenne

La Nouvelle Réserve Citoyenne (NRC) ⁵est **le vecteur humain visible**, fédérant tous ceux, aujourd'hui dispersés, qui ont vocation à se **mobiliser pour mettre en œuvre la formation de notre jeunesse et l'accompagner dans l'apprentissage de notre savoir vivre ensemble**.

Composée de **volontaires** issus de très nombreuses organismes, institutions ou associations, elle est **le corps reconnu et labellisé** pour la mise en œuvre des différentes étapes solennelles du parcours. Elle participe au contenu du parcours, au

⁵ Cette étude sur la Réserve Citoyenne devra englober le travail de Mme Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénatrice représentant les Français établis hors de France.

côté de l'Éducation nationale, des collectivités territoriales, et des différentes institutions, moteurs des Journées.

- Elle rassemblera, notamment :

- les correspondants défense des conseils municipaux
- les professeurs des trinômes académiques
- les professeurs des relais défense des universités
- les jeunes non engagés dans une autre forme de réserve
- les auditeurs régionaux, nationaux de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (I.H.E.D.N) et de l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité et de Justice (I.N.H.E.S.J)
- les officiers, sous-officiers, militaires du rang des associations de réserve
- les journalistes accrédités défense et médias concernés
- les ex-engagés ou professionnels de l'armée
- les réservistes Locaux Accès Jeunesse Citoyenne
- le monde combattant
- les professeurs retraités (Histoire/géographie/éducation civique) de l'Education nationale
- les anciens volontaires du service civique national
- tout citoyen ayant une compétence particulière et souhaitant la mettre à disposition au service du parcours de la citoyenneté et de l'esprit de défense, ...

- Elle aura vocation à être utilisée en dehors du parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense pour les autres moments forts de la vie de la nation : commémorations, animation des lieux de mémoire, fêtes nationales ou locales, grandes causes nationales (prévention routière, lutte contre les addictions, ...).

- Elle sera un vivier référencé pour l'Éducation nationale, qui, territorialement, pourra faire appel à elle pour lui fournir des **témoins extérieurs** (ouverture de l'école sur le monde).

- Elle sera également mobilisée pour soutenir et parrainer des jeunes en difficulté en liaison avec les associations concernées (soutien scolaire, premier emploi, aide à l'insertion professionnelle, aide au comportement).

Ainsi conçue, la Nouvelle Réserve Citoyenne sera un élément de cohésion sociale, et associera à la construction de l'esprit de défense et de résilience tous les milieux professionnels, sociaux et culturels, dans le but de **promouvoir la solidarité nationale.**

Par exemple, elle se verra confier la mission de soutenir le mouvement des **Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté - RLJC**⁶ en cours d'institution, notamment dans les quartiers sensibles).

En un mot, la Nouvelle Réserve Citoyenne irriguera la Nation.

⁶ La mission des RLJC, certes en nombre trop faible au regard des enjeux, consiste, depuis leur création en avril 2003, à organiser et animer des actions autour de la citoyenneté ou du lien armées-nation auprès des jeunes. Leur engagement est fondé sur l'intérêt de développer le sentiment de citoyenneté dans leurs quartiers d'origine et d'y impulser une dynamique utile aux jeunes et au pays, permettant ainsi aux forces armées de renforcer leur rôle d'intégration sociale. Ils ont vocation à être désormais rattachés à la Commission Armées Jeunesse (CAJ).

3. Mobiliser la politique culturelle et patrimoniale du pays

Les valeurs du **savoir vivre ensemble**, acquises individuellement et en communauté tout au long du parcours, ont été forgées à travers les siècles par notre Histoire.

Ce temps collectif a laissé, dans notre imaginaire et sur notre territoire, des dates, des lieux, des personnages, des monuments, voire même des légendes, véritables références. **Ce patrimoine historique et culturel constitue une richesse considérable.**

Chaque citoyen, jeune ou moins jeune, doit pouvoir **aller puiser dans ces racines collectives matière à appuyer sa démarche individuelle de citoyen actif et responsable.**

Ainsi, il convient de mobiliser les politiques culturelles et patrimoniales mises en œuvre dans notre pays pour faciliter en permanence cette rencontre vitale.

Pour cela, plusieurs actions sont suggérées :

3.1 Utiliser le territoire national et sa cohérence :

Parallèlement au parcours de la citoyenneté, il paraît nécessaire de tracer un parcours de la mémoire nationale :

- **En établissant un lien entre les différents lieux de mémoire**, par la création de la carte des chemins de la mémoire.
- **En créant le « Kilomètre zéro »** des chemins de la mémoire pour en assurer la force et la cohérence.
- **En labellisant « parcours de la mémoire »** les musées nationaux ou locaux.

3.2 Faciliter le lien mémoire – histoire :

Chaque individu est fier de rencontrer ou d'être au cœur d'une histoire, qu'elle soit nationale, locale, ou familiale. Il y puise des raisons supplémentaires d'être lui-même un acteur de l'histoire contemporaine, de sa propre histoire, et, donc, de se valoriser : *« Ils l'ont fait, moi aussi je peux le faire ».*

A cet effet, Il convient d'encourager l'écriture :

- de **la mémoire territoriale**
- de **la mémoire familiale**

3.2.1 La mémoire territoriale

Les grandes institutions nationales ou locales doivent être mises en valeur pour inciter à s'y référencer, y puiser de l'exemplarité, et y découvrir que l'on peut individuellement participer, avec ses propres passions, à l'aventure, en devenir, de son pays.

Pour cela, il conviendra de **mobiliser** :

- les bibliothèques et médiathèques (incitation à la lecture)
- la Cité du patrimoine et de l'architecture
- la Cité des sciences, ...

Tout lieu de vie scientifique, industrielle ou économique, du passé ou du présent, doit aussi être labellisé « parcours de mémoire », car il participe à la découverte, à l'innovation, et à la recherche.

3.2.2 Mémoire familiale

Apparaît l'intérêt de faciliter et d'encourager chaque famille à travailler à la mémoire familiale, qu'elle soit militaire ou civile, qu'elle apparaisse grandiose ou modeste :
« *Mon grand-père a fait cela, moi aussi je peux* ».

A ce titre, **mobiliser les archives** semble absolument nécessaire. Dès lors, les Archives nationales, municipales, le **Service Historique de la Défense, l'ECPAD, l'INA, l'IGN...** **doivent être aussi labellisées « parcours ».**

4. La Cité de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense

Le rapporteur propose qu'un lieu soit dédié à la cohérence, à la rencontre, à l'échange entre les différents acteurs du parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense.

Si le parcours a été imaginé à partir d'éléments existants aujourd'hui, il est évident que les **concepts de citoyenneté, de civisme, et d'esprit de défense vont évoluer en permanence.**

Ces valeurs vont s'enrichir, se nourrir des expérimentations, des apports d'un monde en perpétuelle et rapide évolution - ne serait-ce que technologique - et de l'accélération des échanges internationaux.

Évaluer, analyser, réfléchir à l'avenir, partager les expériences territoriales, améliorer le parcours et préparer le citoyen de demain, semble indispensable à la continuité de la politique proposée.

La « Cité » remplira ce rôle.

Là aussi, il s'agit de **mobiliser un lieu géographique** qui compte déjà, en son sein, les éléments constitutifs de cette institution nouvelle.

Le rapporteur propose de la centrer, **dans le cadre du futur Grand Paris, sur l'Est parisien.** Ce dernier compte en effet, à distance rapprochée :

- **L'IGN** à Saint-Mandé
 - **L'INA** au Perreux-sur-Marne
 - **L'ECPAD** à Ivry-sur-Seine
 - **Le musée national de la Résistance** à Champigny
 - Le Château de Vincennes avec le **Service Historique de la Défense**
 - **La Cité nationale de l'histoire l'immigration** dans le 12^{ème} arrondissement de Paris,
- ...

SCHEMA CITE NATIONALE DU CIVISME, DE LA CITOYENNETE ET DE L'ESPRIT DE
DEFENSE

Le cœur de la Cité proposée pourrait donc être le site géographique constitué par le Fort Neuf de Vincennes et le Château de Vincennes.

4.1 Le Fort Neuf

Le Fort Neuf de Vincennes présente l'intérêt d'être **un lieu de vie et de défense nationale**, au sein duquel est activée la « manœuvre humaine » **du ministère de la Défense** : recrutement, formation, et reconversion professionnelle des militaires. Il est donc indéniablement lié à l'esprit de défense pour la partie militaire.

Le Fort Neuf possède les installations nécessaires pour accueillir **colloques, séminaires, salles de projection**, mais aussi un **musée du service national** (qui rappellera l'engagement des jeunes citoyens du passé dans la défense de leur pays), et un centre d'étude sur le citoyen européen de demain, l'ouverture sur le monde...

Il faut ajouter qu'à proximité existe le quartier Carnot, dernier lieu d'accueil de la Garde Républicaine, dernier régiment à cheval de l'armée française, **liant ainsi une fois de plus la tradition, le passé et le service de nos institutions.**

4.2 Le Château de Vincennes

Le château de Vincennes a une valeur symbolique forte. Il peut en effet **réconcilier les français sur une blessure – jamais cicatrisée – née de la révolution française.**

Il rassemble à la fois en son sein le donjon médiéval de Charles V, qui y a jeté les bases de **l'état moderne** sur lesquels nous sommes encore assis et de **l'histoire militaire**, qui est aussi notre **histoire nationale.**

Il possède la mémoire des hommes et des femmes qui ont fait l'histoire de notre pays depuis plus de deux-cent cinquante ans.

De fait, nous pourrions en faire « **le Kilomètre zéro** » **des chemins de la mémoire** évoqués plus haut (p. 35).

Enfin, si le **Président de la République** décidait de faire de Vincennes le lieu d'implantation du

Musée National de l'Histoire de France, qu'il appelle de ses vœux, **la cohérence avec l'esprit de ce rapport qui crée le parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense, apparaît alors pleinement.**

Parcours de la citoyenneté, du civisme, et de l'esprit de défense,
mise en exergue de la résilience,
Haut Comité de la Cohésion nationale,
nouvelle réserve citoyenne,
mobilisation de la politique culturelle et patrimoniale de l'État,
Cité de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense,
Musée national de l'Histoire de France :

**Forment une véritable ossature politique pour forger
les outils de l'unité de la France dans la République,
les outils d'un nouvel amalgame républicain,**

Le creuset républicain est une idée neuve.

CONCLUSION

Dans la lettre de mission qu'il a adressée à l'auteur du présent rapport, le Président de la République lui demandait « d'identifier les jalons d'un véritable parcours de formation civique couvrant toutes les étapes de vie des jeunes de l'école primaire à l'enseignement supérieur. Il identifiera clairement les grands rendez-vous qui ponctuent l'initiation des jeunes aux valeurs de la République. Il leur permettra de s'approprier progressivement les principes qui fondent notre vivre ensemble. Il aura une cohérence d'ensemble que je vous demande de construire ».

Les conclusions proposées respectent l'esprit et les termes de cette mission. Elles ne cherchent pas, même si elles en tiennent compte, à juger les expériences en cours sous d'autres autorités. Elles sont essentiellement centrées sur le recensement et les propositions d'harmonisation de tout ce qui existe actuellement.

Le parcours de la citoyenneté et de l'esprit de défense n'est pas à découvrir, il doit être seulement mieux défini, et mieux balisé.

Cependant, sa mise au point a permis au rapporteur deux constats significatifs, qu'il souhaite rappeler ici.

Le premier est que tous les contacts qu'il a pu établir avec les milieux les plus divers et leurs responsables lui ont permis de prendre conscience que la rénovation et l'approfondissement de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense était un besoin ressenti par tous.

La société technique crée un monde où l'individu se sent souvent isolé et éprouve profondément le besoin de rétablir les règles du « vivre ensemble ».

L'engagement civique, d'une part, et la perception plus aigüe du concept de résilience, d'autre part, nécessite la réforme de tout ce qui existe en la matière. Toutes les décisions que le pouvoir politique pourra prendre en ce domaine en ce domaine seront les bienvenues.

Le second est que le jalonnement du parcours de la citoyenneté et de l'esprit de défense et la formation à ces principes ne sont pas une fin en soi. Ils doivent conduire à une véritable imprégnation de la jeunesse, laquelle doit acquérir un réflexe de solidarité et d'engagement au service de la Nation. Cet engagement doit également être poursuivi tout au long de la vie.

L'adhésion à la réforme, que le rapporteur a constatée au cours de son enquête, est un grand atout pour l'avenir de notre pays.

C'est dans cet engagement total du citoyen pour la défense et la promotion des valeurs de la République que réside notre identité nationale.

Les différentes solutions proposées tiennent compte de nombreuses d'initiatives qui sont nées et qui naissent encore dans tous les secteurs constitutifs de l'unité nationale : les écoles, les familles, les collectivités territoriales, et le grand réservoir de bonnes volontés du monde associatif.

Tout cela doit être coordonné sous l'autorité du Président de la République et du Gouvernement, pour que l'ensemble demeure cohérent et vivant, sans peser sur la dépense publique. Ces deux constats, à eux seuls, justifient l'opportunité de la réforme proposée dans le rapport.

ANNEXES

LISTE DES PERSONNALITES AUDITIONNEES ET DES ACTEURS DU DISPOSITIF EN PLACE RENCONTRES AU COURS DE LA MISSION

La liste ci-dessous a été réalisée en tenant compte de l'ordre chronologique des auditions, rencontres bilatérale et réunions de travail réalisés dans le cadre de la rédaction du présent rapport.

Les 110 auditions ont permis une présentation plus approfondie aux ministres concernés (conformément à la Lettre de mission du PR du 19 novembre 2009).

*Le Député **Patrick BEAUDOUIN** a ainsi pu rencontrer, dans ce cadre, M. **Luc CHATEL**, Ministre de l'Education nationale, M. **Hervé MORIN**, Ministre de la Défense, M. **Hubert FALCO**, Secrétaire d'Etat à la défense et aux Anciens combattants, **Frédéric MITTERRAND**, Ministre de la Culture, M. **Martin HIRSCH**, Haut-commissariat à la Jeunesse ainsi que son successeur M. **Marc-Philippe DAUBRESSE**, Ministre de la Jeunesse et des solidarités actives et M. **Eric BESSON**, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire. Une pré-présentation a en outre été réalisée avec **Jean-Paul FAUGERE**, Directeur de Cabinet du Premier ministre.*

*En outre, un rendez-vous est programmé avec Mme **Valérie PECRESSE**, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.*

1. **Pierre DE VILLIERS**, *Général de corps d'Armée*, alors chef du cabinet militaire du Premier Ministre
2. **Pierre JEANDEL** *Médecin général des Armées (2S) ancien Inspecteur général du Service de Santé des Armées et Président de la Commission Armées Jeunesse*. Le Médecin Général Jeandel préside le Groupe « *Université et défense* » (dont le mandat était de constater les failles du dispositif lié au Protocole Education nationale-défense et de l'amender) ;
3. **Dominique DEVILLE DE PERIERE**, *Professeur des Universités*, Présidente de l'Université Montpellier 1 ;
4. **Christophe BERENGUIER**, Chef du bureau des actions pédagogiques de la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (Ministère de la Défense)
5. **Corine BOUTEILLE**, Responsable de l'Esprit de Défense et sécurité (Service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'éducation nationale, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche)
6. **Taneguy LARZUL**, *Conseiller d'Etat*, Directeur de Cabinet adjoint de Luc CHATEL, Ministre de l'Education nationale
7. **Christophe KERRERO**, Conseiller de Luc CHATEL, Ministre de l'Education nationale
8. **Christian DECHARRIERE**, *Préfet*, Directeur de Cabinet d'Eric BESSON, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire
9. **Franck JARNO**, Conseiller *Education* d'Eric BESSON, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire
10. **Laurent LADOURI**, Conseiller *Egalité des chances* d'Eric BESSON, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire
11. **Mathilde ARNAVON**, Conseillère *Identité nationale et de la citoyenneté* d'Eric BESSON, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire
12. **Emmanuel de RICHOUFFTZ**, *Général de division (2S)*, Chargé de mission citoyenneté au sein du groupe GDF-Suez

13. **Richard FINK**, *Ingénieur en Chef de l'Armement (ICA)*, Directeur de Cabinet de Yazid SABBEG, Commissaire à la Diversité et à l'Égalité des Chances
14. **Jean-Raphael NOTTON**, Président de l'UA-IHEDN (Union des 70 associations – sessions nationales, régionales, internationales, thématiques + ANAJ)
15. **Eric BARRAULT**, *Administrateur civil*, Délégué national pour l'éducation à la Défense (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)
16. **Jean-Louis ROTRUBIN**, *Ingénieur général de l'Armement*, Président de Défense Conseil International (DCI)
17. **Arnaud de CHANTERAC**, Conseiller du Président de Défense Conseil International (DCI)
18. **Jacques SONNET**, Président de l'Association Civisme Défense Armées Nation (CIDAN)
19. **Pascal DOUAULT**, *Général (2S)*, Délégué général de CIDAN
20. **Antoine ESCODA**, Président de l'Association Nationale des Auditeurs jeunes de l'IHEDN
21. **Jérôme MOURROUX**, ancien rapporteur du groupe Service civique à la Commission Armées Jeunesse (CAJ), Membre du bureau AR Paris de l'IHEDN, ancien cadre de PDE
22. **Pierre FAIVRE**, Président de la Société Mutualiste des Etudiants de la région Parisienne (SMEREP)
23. **Laurent MICHEL**, Directeur des relations institutionnelles de la SMEREP
24. **Francis DELON**, *Préfet*, Secrétaire général de la Défense nationale (SGDSN)
25. **Pierre BOURLOT**, *Général de corps d'Armée aérienne*, Secrétaire général adjoint de la Défense nationale (SGDSN)
26. **Pascal IANNI**, *Lieutenant-Colonel*, Chargé de mission au sein SGDSN
27. **Gérard VALIN**, *Vice-amiral*, Chargé de mission « Égalité des chances » auprès du Ministre de la Défense
28. **Jean-Marc LAURENT**, *Général de division aérienne*, Directeur du Centre d'Etudes Stratégiques Aérospatiales (CESA)
29. **Jean-Pierre MARTIN**, *Général d'armée aérienne*, Inspecteur général des Armées – Président de la Commission Armées Jeunesse (CAJ)
30. **Pierre MOSNERON-DUPIN**, Administrateur du Sénat, Commission des Affaires étrangères et de la défense du Sénat
31. **Philippe GILLET**, Directeur de Cabinet de Valérie PECRESSE, Ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche
32. **David BONNEAU**, Conseiller parlementaire de Valérie PECRESSE, Ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche
33. **Carole MOINARD**, Conseillère Sociale et vie étudiante de Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement supérieur et la Recherche
34. **Robert AUGIER de CREMIERS**, *Général de Division*, Directeur du Service nationale (SGA du Ministère de la Défense)
35. **Christian PIOTRE**, *Contrôleur général des Armées*, Secrétaire général pour l'Administration du ministère de la Défense
36. **Laurent BILLI**, *Conseiller des Affaires étrangères*, Directeur de Cabinet d'Hervé MORIN, Ministre de la Défense
37. **Thierry-Marc PINEAUD**, Conseiller technique pour les Affaires sociales du Ministre de la Défense

38. **Xavier DELARUE**, *Sous-préfet*, Directeur de Cabinet d'Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens combattants
39. **Alain ESPARBES**, *Colonel*, Conseiller pour les Affaires de Défense et de Réserve d'Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens combattants
40. **Pascal MANGIN**, Conseiller parlementaire d'Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens combattants
41. **Michel LAGRANGE**, *Général de Brigade*, Secrétaire général de la Commission Armées Jeunesse
42. **Olivier AUGAY DE LA DURE**, SG-adjoint de la CAJ
43. **Geneviève LE GAL**, Chargée de mission CAJ
44. **Guy HERVO**, Membre honoraire de la CAJ et du Conseil Supérieur de la Réserve militaire
45. **Brigitte THEVENIAU**, Responsable du Bureau collectivités territoriales de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale (ACSE)
46. **M. PASQUIER**, *Colonel*, adjoint du Directeur du Service national (Ministère de la Défense)
47. **Véronique BUSSON**, Secrétaire de l'association *Cotravaux*, membre de la CAJ
48. **François ALLA**, Conseiller au cabinet de Roselyne BACHELOT, Ministre de la Santé et des Sports
49. **Emmanuelle WARGON**, *Conseillère référendaire*, Directeur de Cabinet de Martin HIRSH, Haut-commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, et à la jeunesse
50. **Jérôme TEILLARD**, Conseiller chargé de l'Orientation au sein du Cabinet de Martin HIRSH, Haut-commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, et à la jeunesse
51. **Jean-Marie Monsieur DURAND**, *Ingénieur général de l'Armement*, Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'Education nationale
52. **Jean DUFOURCQ**, *Contre-amiral (2S)*, Rédacteur-en-chef de la Revue Défense nationale, Directeur du Pôle « voisinage stratégique » de l'Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole militaire (IRSEM)
53. **Jean-Philippe MOINET**, ancien Secrétaire général du Haut Conseil à l'Intégration, auteur du Rapport sur les cérémonies célébrant l'acquisition de la nationalité française, Directeur de la *Revue Civique*
54. **Jacques PELISSARD**, Président de l'Association des Maires de France (AMF)
55. **Guy TESSIER**, Député des Bouches du Rhône, Président de la Commission de la défense de l'Assemblée nationale
56. **Michel VOISIN**, Député de l'Ain, Vice-président de la Commission de la défense de l'Assemblée nationale
57. **Patricia ADAM**, Députée du Finistère, Membre du bureau de la Commission défense de l'Assemblée nationale
58. **Richard LABORDE**, *Vice-amiral*, Directeur de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense nationale (IHEDN)
59. **Didier PETETIN**, *Préfet*, Directeur adjoint de l'IHEDN
60. **Jean-Michel BLANQUER**, *Recteur*, Directeur général de l'Enseignement scolaire (DGSCO) du ministère de l'Education nationale
61. **Patrick HETZEL**, Directeur général de l'Enseignement supérieur du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
62. **Pierre TAPIE**, Président de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE), Président de l'ESSEC

63. **Nicolas TENZER**, Directeur de la revue *Le Banquet*, Président de l'Initiative pour le Développement de l'expertise française à l'internationale et en Europe (IDEFIE), auteur du rapport portant sur « *L'expertise internationale au cœur de la diplomatie et de la coopération du XXIe siècle : Instruments pour une stratégie française de puissance et d'influence* »
64. **Jean-François CERVEL**, *Inspecteur général de l'Administration de l'Education nationale* (IGAEN), Président du Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS)
65. **Laurent WIRTH**, *Inspecteur général de l'Education nationale* (IGEN), Doyen des IGEN - Histoire
66. **Alain BERGOUGNOUX**, *Inspecteur général de l'Education nationale* (IGEN)
67. **Simone BONNAFOUS**, *Professeur des Universités*, Présidente de l'Université Paris Est Créteil, vice-présidente de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU)
68. **Camille GALAP**, *Professeur des Universités*, Président de l'Université du Havre, Président de la Commission de la vie étudiante de la CPU
69. **Clotilde MARSEAULT**, Chargée de mission pour la vie étudiante de la CPU
70. **Didier JOUAULT**, Inspecteur de l'Académie du Val de Marne
71. **Edouard GUILLAUD**, *Amiral*, Chef d'Etat major des Armées
72. **Pierre-François FORISSIER**, *Amiral*, Chef d'Etat major de la Marine
73. **Pierre-Yves SAVELLI**, Président de la Commission des Trinômes académiques (IHEDN, Ministère de la Défense, Ministère de l'Education nationale)
74. **Mathieu BACH**, Délégué Général de Promotion et Défense des Etudiants (PDE)
75. **Baki YOUSOUFOU**, Président de la Confédération étudiante (Cé)
76. **Hubert TISON**, Secrétaire général de l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (APHG)
77. **Etienne SECRETAIN**, Président de l'association Carrefour pour l'Emploi
78. **Philippe COGAN**, *Premier Maître (er)*, Président de la Fédération Nationale des Sous-Officiers de Réserve (FNASOR)
79. **Jacques VITROLLES**, *Colonel (er)*, Président de l'Union Nationale des Officiers de Réserve (UNOR)
80. **Jean-Michel DUCOMTE**, Président de la Ligue de l'Enseignement
81. **Charles COMTE**, Chargé de mission laïcité-diversité et chargé des études et de la recherche de la Ligue de l'Enseignement
82. **Jean-Paul PALOMEROS**, *Général d'armée aérienne*, Chef d'Etat major de l'Armée de l'Air
83. **Philippe TOURNIER**, Secrétaire général du Syndicat National des Personnels de Direction de l'Education Nationale (SNPDEN)
84. **Michel RICHARD**, secrétaire général adjoint (SNPDEN)
85. **Joël OLIVE**, secrétaire national (SNPDEN)
86. **Patrick CAMBIER**, secrétaire permanent (SNPDEN)
87. **Laurent TEISSEIRE**, Administrateur civil, Délégué à l'Information et à la Communication (DICOD) du ministère de la Défense
88. **Elrick IRARZTORZA**, *Général d'Armée*, Chef d'Etat major de l'Armée de terre

89. **Bruno GUITARD**, chef d'entreprise et enseignant à l'Institut Supérieur des Sciences, Techniques, et Economie Commerciales (ISTEC)
90. **Bruno de BLIGNIERES**, Général (e.r), enseignant à l'ISTEC
91. **Matthieu MALLET** (diplômé ISTEC 2005)
92. **Nicolas MOUTON** (diplômé ISTEC 2009)
93. **Thomas JARLAUD** (étudiant 3^o Année ISTEC)
94. **Jeanne BANNWARTH** (étudiante 2^o année ISTEC)
95. **Robert RANQUET**, *Ingénieur Général de l'Armement*, Directeur-adjoint de l'IHEDN
96. **Pierre GILLES**, *Général d'Armée*, Directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN)
97. **Olivier GAY**, Président de l'association *Vivre la Défense*
98. **Rémi MARTIAL**, Président du Mouvement des Etudiants (MET)
99. **Guillaume de MOLLIENS**, membre du bureau national de l'UNI, en charge de l'UNI-Lycée.
100. **Alexandre TORTEL**, Vice-président de La Mutuelle des Etudiants de France (LMDE)
101. **Antoine EVENNOU**, Président de l'Union Nationale lycéenne (UNL)
102. **Jacques FAYE**, Chef du Bureau de l'information Préventive, de la Coordination et de la Prospective du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDM)
103. **Jacques DEVEZE**, ancien HFSD du MEEDDM
104. **Philippe VRAND**, Président de la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP)
105. **Rabah MEZINE**, membre - conseiller de la fédération PEEP
106. **Frédéric CHARILLON**, *Professeur des Universités*, Directeur de l'Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire (IRSEM)
107. **Aldric BOULANGÉ**, Porte-parole de l'association « Sos Education »
108. **Jacques GOUJAT**, Président de l'Union Française des Anciens Combattants (UFAC)
109. **Hervé TRNKA**, Secrétaire Général de l'Association des Ecrivains Combattants (AEC)
110. **Joëlle GARRIAUD-MAYLAM**, Sénateur représentant les Français établis hors de France, chargée d'un rapport sur les réserves au Sénat.